

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents à la séance : 9
Date de la convocation : 24 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 1^{er} juin, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS et Karine RATTEZ, Messieurs Lionel CHEVALIER, Cédric CREMONA, , Thibaut GUILLEMAUD, Bernard MOINE, Christophe POINT et Maxime RENARD.

Absente : Sandrine DUTARTRE

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Madame Armelle CHAPUIS est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2019 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération pour l'échange de terrains avec soulte entre la commune et la SARL GUILLOT-BROUX

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la SARL GUILLOT-BROUX qui porte sur l'échange de terrains appartenant à la commune et à la SARL GUILLOT-BROUX , terrains situés au lieu-dit La Molle Pierre.

- Terrain communal (parcelle F 185) : 17a 45ca
- Terrains de la SARL GUILLOT-BROUX (parcelles F 189 et F 192) :12a 30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'échange avec soulte des terrains précédemment mentionnés entre la commune de CRUZILLE, et la SARL GUILLOT-BROUX. Il donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte d'échange et pour recevoir cet acte au nom de la commune, précise que la SARL GUILLOT-BROUX sera redevable de 154,50€ de soulte correspondant à la différence de superficie de 5a 15ca (sur une base de 3000€/ha) et que, avec leur accord, l'ensemble des frais liés à cet échange (géomètre, d'acte, d'enregistrement aux Hypothèques...) seront supportés par la SARL GUILLOT-BROUX.

Délibération pour le soutien au personnel de l'Office National des Forêts (ONF)

M. le Maire explique au Conseil Municipal que l'ONF a subi de très nombreuses suppressions de postes et que sa Direction Générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'État pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le Conseil Municipal réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'ONF et déplore la diminution continue des services publics en milieu rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soutient les personnels de l'ONF et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- le maintien du régime forestier et la ré-affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Délibération pour la modification statutaire du SIVOM à la carte du Mâconnais concernant la compétence « assainissement »

M. le Maire explique que le SIVOM du Mâconnais de Fleurville exerce jusqu'alors la compétence Assainissement Collectif et Non Collectif dans le cadre de l'exercice de ses vocations à la carte.

Le 22/11/2018, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a délibéré afin d'étendre l'exercice de la compétence facultative supplémentaire « Création et gestion d'un service public d'assainissement Non Collectif : contrôle des installations d'assainissement non collectif des particuliers » sur l'ensemble de son territoire intercommunal à compter du 01/01/2019.

Le SIVOM à la carte du Mâconnais souhaite n'exercer plus que la compétence « assainissement collectif ». Il faut donc modifier la rédaction actuelle des statuts du SIVOM « assainissement collectif et non collectif » en « assainissement collectif ». Cette modification statutaire a été approuvée par le Comité Syndical du SIVOM à la carte du Mâconnais le 9 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette demande de modification de rédaction actuelle des statuts du SIVOM à la carte du Mâconnais compétence « assainissement collectif et non collectif » en « assainissement collectif ».

Point sur les réunions PLUI

Lecture du compte-rendu de la réunion du 15 mai : demande de mettre sur les cartes du PLUi l'emplacement des bornes d'incendie.

Réunion publique pour le PADD le 19 juin 2019 à 18h30 à Lugny

Réunion commission pour le PLUi le 03 juillet 2019 à 14h30 à Lugny

Devis pour l'achat de matériels d'entretien et pour des travaux dans la salle communale

3 devis pour du matériel d'entretien des espaces verts sont étudiés :

1. désherbeur thermique (RIPAGREEN) 2800 € TTC : voir pour un achat avec plusieurs communes (mutualisation) – renseignement sera pris pour une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau,
2. tondeuse à gazon auto-portée pour remplacer l'actuelle souvent en panne: 6700 € HT (- reprise de l'ancienne 2400 € soit un coût de 5640 € HT). Achat à prévoir l'année prochaine.
3. Débroussailleuse à fil (PELLENC) : 1038 € TTC . Achat approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- Pose d'une étanchéité sur le toit du "club". Devis signé avec RDV étanchéité : 1200 € HT.
- 22 juin 2019 à 16h00 à la salle communale : assemblée générale de Cruzille Patrimoine.
- Commission environnement de la Com-Com : dotation de poubelle d'emballage (bac jaune), attribution par habitation (choix du volume en fonction du nombre de personnes dans le foyer), ramassage prévu tous les 15 jours en alternance avec les bacs gris.
- Site internet de la commune : Campagnol le site hébergeur propose un portail électronique, dispositif pour améliorer les démarches administratives. Le conseil municipal va demander à la secrétaire si cela peut lui être utile.
- Le nom des rues de Cruzille n'apparaît pas sur le GPS : enquête à venir.
- Pas de nouvelles de la fibre optique.
- Sonnerie cloche de l'église programmée dans l'été.
- Espace "Liberté" : étude de la mise en place d'un terrain de pétanque et de descendre la table de tennis de table sur la plaque de ciment de l'ancien bac à sable.
- Corvée de nettoyage de l'ancien local des pompiers à prévoir.
- Regard chemin de écoliers, travaux prévu après le Rallye.
- Demande au Sydesl d'un éclairage publique au 520 route de Martailly ainsi que d'une lampe supplémentaire dans la rue du Sience au niveau du numéro 69.
- 6 juillet 2019 au soir fête du village : invitation à venir.

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

